

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2023

N° VILLE_2023DL128

Date de convocation : 1 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

**OBJET : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - POLE FUNERAIRE PUBLIC -
MODIFICATION DES TARIFS POUR 2024 - AVENANT**

L'an deux mille vingt trois, le sept décembre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Marie THIOLAS, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Dominique BABE (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Sylvie DOMER (donne pouvoir à Christine NONY), Thierry HAON (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Aurélie VILLENEUVE (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY), Guillaume BOUCHARLAT (donne pouvoir à Benoit ERACLAS)

Absents : François DARTIGUES, Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Christine NONY, Benoit ERACLAS

Rapporteur : Alain LEGRAS

Vu la délibération n° VILLE_2017DL117 du 16 novembre 2017 par laquelle le conseil municipal a approuvé la convention de délégation de service public pour la gestion du funérarium dévolue au Pôle Funéraire Public – Métropole de Lyon,

Vu la délibération N° VILLE_2021DL007 en date du 28 janvier 2021 approuvant les nouveaux tarifs révisés du Pôle Funéraire Public à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu la délibération N° VILLE_2021DL114 en date du 7 octobre 2021 créant et modifiant certains tarifs du Pôle Funéraire Public au cours de l'année 2021,

Vu la délibération n°VILLE_2021DL133 en date du 17 décembre 2022 créant et modifiant certains tarifs du Pôle Funéraire Public pour l'année 2022,

Vu la délibération n° VILLE_2022DL115 en date du 8 décembre 2022 modifiant les tarifs du Pôle Funéraire Public pour l'année 2023,

Vu la délibération n° VILLE_2023DL067 en date du 5 juin 2023 créant certains tarifs du Pôle Funéraire Public pour l'année 2023.

Vu le relevé de décision du Conseil d'Administration du Pole Funéraire Public du 16 octobre 2023

Il est rappelé au conseil municipal, que lors de la séance du 16 novembre 2017 a été approuvée la convention de délégation de service public pour la gestion de la chambre funéraire et l'exploitation du service extérieur des pompes funèbres à la SPL "Pôle Funéraire Public – Métropole de Lyon".

A chaque fin d'année, le délégataire propose au délégant ses tarifs pour l'année suivante.

En complément, des tarifs peuvent être créés ou modifiés en cours d'année sur proposition du conseil d'administration.

Afin de proposer des tarifs correspondants au mieux aux demandes d'occupation de la chambre Funéraire de Corbas, il est proposé de créer les tarifs du Pôle Funéraire Public de la manière suivante :

- Augmentation de 3% de l'ensemble des tarifs (arrondis à l'euro supérieur).
- Sont exclus de cette augmentation : La crémation adulte au crématorium de Bron pour des raisons de compétitivité, certains prix validés en comité de suivi et engagement et les tarifs afférents aux personnes isolées ou dépourvues de ressources suffisantes qui seront modifiés ultérieurement

Les tarifs 2024 proposés sont joints en annexe.

Ces tarifs révisés sont applicables à l'ensemble des usagers, auxquels il est appliqué les taux de taxe sur la valeur ajoutée en vigueur. Ils se substituent à ceux approuvés pour l'année 2023.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 27 novembre 2023,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs révisés du Pôle Funéraire Public, ci-joint ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer toutes les pièces, actes, documents et avenants afférents à cette révision.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le



ID : 069-216902734-20231207-VILLE_2023DL128-DE